



Comment saisir le tribunal d'instance

Par **matorif**, le **17/02/2009** à **19:09**

bonjourrrrrrrsuite à une affaire de vice cache sur un véhicule qui m'a été vendu, l'expertise contradictoire vient d'avoir lieurnle rapport de cette expertise me donne totalement raisonrrnmalgré tout mon vendeur refuse toujours toute conciliationrrrnc'est pourquoi j'aimerais entamer une procédure devant le tribunal d'instance mais je ne sais pas du tout comment fairernrrrnalors je m'adresse à vous en espérant que vous pourrez m'aiderrrncomment dois-je m'y prendre? où aller? que faire?rrrnPS: la somme en jeu est de 8000 euros, c'est pour cela que je parle du tribunal d'instancernmon vendeur est un professionnel

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **10:26**

Bonjour,rrrnJe pense qu'il serait judicieux de s'adresser à un Avocat car le problème juridique du vice caché (article 1641 du Code Civil) n'est pas toujours facile à régler tout seul.rnrnIl y a des consultations gratuites par les Avocats au Palais de Justice de votre ville. Vous pouvez consulter.rnCordialement

Par **anthony06**, le **15/07/2009** à **15:59**

j'aimerais saisir le tribunal d'instance pour un probleme de non restitution de carte grise avec un particulier.merci